

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 33 (1945)
Heft: 2

Artikel: Les premiers chatelains fribourgeois d'Estavayer
Autor: Vevey, Bernard de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES PREMIERS CHATELAINS FRIBOURGEOIS D'ESTAVAYER,

par BERNARD DE VEVEY.

Alfred Weitzel a publié, en 1914, la *Carte des anciennes terres et bailliages du Canton de Fribourg* accompagnée d'une *Notice explicative*, puis, dans les *Archives de la Société d'Histoire*¹ un *Répertoire général* des baillis fribourgeois. Tant dans sa *Notice* (p. 5) que dans son *Répertoire* p. (481), il mentionne comme premier *châtelain* d'Estavayer Petermann Bugniet, qui aurait exercé ses fonctions en 1487 et 1488.

Or, Fribourg plaça un représentant de son gouvernement à Estavayer, dès la prise de la ville, en 1475.

Estavayer constituait trois coseigneuries, appartenant primitivement à trois branches de la famille d'Estavayer, chacun des trois coseigneurs ayant son châtelain qui rendait la justice en son nom et siégeait au Conseil de la ville.

En 1475, les châtelains étaient: Jean de Treytorrens pour le château de Savoie² (coseigneur: Jacques de Savoie, comte de Romont), Jaquet Banquettaz pour le château de Chenaux (coseigneur: Jean d'Estavayer³) et Etienne Catellan pour le Châtel (coseigneur: Claude d'Estavayer⁴).

¹ Tome X, p. 469 ss.

² Cette part de la seigneurie avait été achetée de Guillaume d'Estavayer par Isabelle de Chalon, dame de Vaud, les 20-22 octobre 1349 (Arch. d'Etat, Turin, Baronnie de Vaud 19, n° 35).

³ Jean XXI d'Estavayer, seigneur de Chenaux et coseigneur d'Estavayer, bourgeois de Salins où il était établi, est cité de 1465 à 1495. Il était fils de Jean XVII d'Estavayer et d'Henriette de Chissey. Toutes les indications que nous donnons sur la famille d'Estavayer sont tirées du *Manuel généalogique suisse* II, p. 225 ss. (*Les sires d'Estavayer*, par Hubert de VEVEY).

⁴ Claude I d'Estavayer, chevalier, coseigneur d'Estavayer, Font et Bussy, conseiller de Jacques de Romont, est cité dès 1451, il fut tué lors

La prise de la ville (17 octobre 1475) pouvait poser un problème assez complexe aux villes de Berne et de Fribourg : allait-on laisser subsister les trois coseigneuries en nommant trois châtelains, ou ne voulait-on désigner qu'un seul représentant des deux villes ? Il ne faut pas perdre de vue que la politique des deux cités conquérantes était avant tout réaliste : alors, il ne fut pas question d'« annexion ». Mais, d'une part, Fribourg tenait à garder bien en mains la seigneurie de Chenaux qui avait été hypothéquée en 1466 en faveur du Charitable Grand Hôpital et de la Grande Confrérie de Fribourg¹. D'autre part, si la branche aînée de la famille d'Estavayer — en l'occurrence les enfants de Claude d'Estavayer qui avait été tué pendant le siège — demeurait en possession de ses droits, il fallait assurer l'administration du tiers de la seigneurie qui appartenait au comte de Romont.

Aussi, voyons-nous le Conseil, LX et CC de Fribourg nommer Nicod Adam en qualité de châtelain d'Estavayer le 28 novembre 1475, mais avec la remarque qu'il doit « desmorer icy a Fribourg »². Il doit s'agir de la charge de châtelain de Chenaux, car Berne ne semble pas être intervenu dans cette nomination.

Le 31 décembre 1475³, Vuillelme de Praroman, hospitalier de Fribourg, Jean Mussilier, recteur de la Grande Confrérie, et Jacques Myrsent se rendirent à Estavayer et établirent Henri d'Estavayer⁴ comme châtelain du château de Savoie au nom de Berne et de Fribourg. Henri d'Estavayer avait une grande influence dans la petite ville, dont il était conseiller depuis 1460, et était, certainement aussi, dévoué à Fribourg, ayant épousé Claudine fille de Girard III de Vuippens, une cousine du capitaine fribour-

de la prise d'Estavayer en 1475. Il était fils de Louis I et de Jeanne de St-Mauris.

¹ GRANGIER, *Annales d'Estavayer*, p. 232, n° 332.

² Arch. d'Etat, Fribourg, Manual, n° V, fol. 160.

³ Le dimanche avant la fête des Rois 1476 (GRANGIER, *Annales*, p. 246, n° 340). Le fait n'est connu que par GRANGIER ; le Manual d'Estavayer et les comptes des gouverneurs pour cette période sont perdus. Grangier n'a pas toujours tenu compte des différences de style, mais il est peu vraisemblable que la date exacte soit le 5 janvier 1477.

⁴ Henri V d'Estavayer, cité dès 1441, coseigneur de Molondin et de Sévaz, mourut en 1484. Il était fils d'Aymon III d'Estavayer et d'Amphia.

geois Rodolphe III de Vuippens¹: le Conseil de Fribourg le chargea, le 24 août 1476, de « mettre la main ez biens de Chenauls pour nostre hospital et confrérie »². Ce fut lui qui dut opérer cette saisie parce que Nicod Adam, châtelain de Chenaux, devait demeurer à Fribourg.

Soit Nicod Adam, soit Henri d'Estavayer demeurèrent peu de temps en fonctions.

En effet, lors de la confirmation du Conseil du 17 janvier 1478³, c'est Pierre Engleis⁴ qui est mentionné comme châtelain de Chenaux. Henri d'Estavayer est encore châtelain du château de Savoie.

Mais, quand Estavayer fut restituée au duc de Savoie — et non au comte de Romont — au printemps 1478⁵, Henri d'Estavayer dut évidemment renoncer à sa charge de châtelain et fut remplacé pour le duc de Savoie par Pierre de Saint-Germain, que nous rencontrons pour la première fois comme tel le 28 septembre 1478⁶.

Pierre Engleis demeura châtelain de Chenaux *pro parte rectorum*

¹ *Manuel généalogique suisse* II, p. 256-257; *Mémorial de Fribourg* II, p. 130, 161-162.

² AEF, Manual n° V, fol. 192.

³ Arch. d'Estavayer, Manual du Conseil, I, fol. 65 bis.

⁴ Pierre II Engleis, cité dès 1446, gouverneur pour les années 1462, 1463, 1465, 1468 et 1472, et décédé en 1489, était fils naturel de Pierre II Engleis, d'une famille noble bressane et venu à Estavayer à la suite d'Humbert, bâtard de Savoie. Pierre I et ses enfants étaient tous qualifiés de nobles; seul Pierre II eut des descendants, tous appelés honorables. Cette famille s'éteignit à la fin du XVI^e siècle.

⁵ Albert BUCHI, *Der Friedenskongress von Freiburg*, dans FGB 24, p. 44-45.

⁶ Arch. d'Estavayer, M. C., vol. 1, fol. 68 bis v°. Nous ne possédons aucun renseignement sur Pierre de Saint-Germain, dont la famille n'était pas établie à Estavayer. Il s'agit peut-être de Pierre de Saint-Germain qui fut syndic de Moudon de 1478 à 1480 (MDR 2^e série XIV, p. 617) et conseiller de cette ville en 1478 (MDR 1^{re} série XXIII, p. 100 et 2^e série XIV, p. 604) et en 1507 (MDR, 2^e série XIV, p. 584). Le Pays de Vaud, ayant été restitué à Yolande de Savoie immédiatement après le 21 février 1478, il est probable que ce fut la duchesse régente qui nomma ce nouveau châtelain. Cependant, la duchesse étant décédée le 29 août 1478 et Pierre de Saint-Germain apparaissant pour la première fois à Estavayer le 28 septembre suivant, il n'est pas impossible qu'il ait été nommé par le tuteur du jeune duc Philibert I^{er}.

hospitalis et magne confratrie friburgensium jusqu'à l'intallation de Petermann Bugnyet qui dût avoir lieu au début de 1480. En effet, Pierre Engleis est encore désigné comme châtelain lors de l'élection du gouverneur le 1^{er} janvier 1480 et de la confirmation du Conseil le 5 janvier suivant¹, mais, le 11 février, Othonin Vorbaz prête serment comme lieutenant de *Petermani Bugnyet, burgensis Friburgi, castellani Slaviaci et de Chinaulx parte rectorum hospitalis et magne confratrie Friburgi*².

Le 1^{er} janvier 1485, Peterman Bugnyet prit le titre de *castellanus dominorum friburgensium*³, et le 14 décembre de la même année, à la requête de Vuillielme Griset, agissant au nom du gouverneur Pierre Hugonet, il prêtait serment de maintenir les libertés et franchises de la ville, ce comme *castellanus Slaviaci et de Chinaulx pro parte magnificorum et potentium dominorum Friburgensium*⁴.

Il est à remarquer que ce titre de châtelain de Fribourg ne correspondait qu'à un état de fait. En effet, ce ne sera que le 19 avril 1488 que Jean d'Estavayer, le dernier des seigneurs de Chenaux, établi à Salins comme son père, céda sa coseigneurie à Fribourg⁵.

Et dès lors, les châtelains fribourgeois de Chenaux se succédèrent régulièrement à Estavayer jusqu'en 1536. La ville d'Estavayer se soumit à Fribourg le 22 février de cette année⁶, et Jean d'Estavayer le 23⁷: ce jour-même, Fribourg confirmait les franchises de la ville⁸. Ainsi, Fribourg déjà seigneur d'un tiers de la seigneurie (Chenaux), prenait possession du tiers qui appartenait au duc de Savoie et devenait suzerain du troisième tiers qui appartenait encore à la branche aînée de la famille d'Estavayer.

Jean d'Estavayer et ses successeurs⁹ continuèrent, jusqu'en

¹ M.C., vol. 1, fol. 75 et 76.

² Idem, fol. 80.

³ Idem, fol. 67^{ter}.

⁴ Idem, fol. 70 *bis*.

⁵ AEF, titre d'Estavayer, n° 106. GRANGIER, *Annales*, p. 263, n° 358. Sur Jean XXI d'Estavayer-Chenaux, voir ci-haut.

⁶ AEF, titre d'Estavayer, n° 279.

⁷ Idem, n° 209.

⁸ Arch. d'Estavayer A, n° 4, fol. 57 ss. (ancienne côte R, n° 5).

⁹ Jean IX d'Estavayer, fils de Philippe I^{er} et de Charlotte de Luxem-

1632, à nommer leurs châtelains, préposés à l'administration de leur part de coseigneurie.

Par contre, Fribourg nomma, dès 1536, un bailli qui représentait LL.EE. dans l'administration des deux tiers de la seigneurie se trouvant dans la mouvance directe. Ce magistrat ne s'appela cependant jamais « bailli », mais « avoyer » (scultetus, Schultheiss), parce qu'il présidait seul — ou en général par le truchement du lieutenant d'avoyer — le Conseil et la Justice d'Estavayer.

Ainsi, la liste des baillis d'Estavayer publiée par Alfred Weitzel doit être complétée comme suit :

1475-78 Nicod Adam, châtelain de Chenaux.

1475-78 Henri d'Estavayer, châtelain de Savoie pour Berne et Fribourg.

1478-80 Pierre Engleis, châtelain de Chenaux pour l'Hôpital et la Grande Confrérie.

1480-84 Petermann Bugnyet, châtelain de Chenaux pour l'Hôpital et la Grande Confrérie.

1485-88 Petermann Bugnyet, châtelain de Chenaux pour la ville de Fribourg.

Puis la nomenclature de Weitzel est complète et exacte jusqu'en 1536.

Quant à Hans Lyst, le dernier des châtelains de Chenaux, il entra en fonctions en 1533 et y demeura jusqu'en 1537. Dès la soumission de la ville, en février 1536, il porta le titre de *châtelain d'Estavayer*, et non plus seulement de Chenaux, puis celui d'*avoyer*¹, appellation qu'utilisèrent dès lors tous ses successeurs.

bourg, coseigneur d'Estavayer, de Mézières-le-Jorat, de Molondin et d'Aumont, est cité dès 1518 et mourut en 1547.

Ses successeurs furent son fils François III 1547 † 1583, ses petits-fils, Jean X 1583 † 1597 et Joseph I, 1583 † 1620, et enfin son arrière-petit-fils, Laurent I, 1615 † 1632, dernier de sa famille ayant possédé la coseigneurie d'Estavayer (*Manuel généalogique suisse* II, p. 262 ss.).

¹ 10 janvier 1536: Johannes Lyst, castellanus de Chinaulx (Arch. d'Estavayer MC 1 fol. vij^{xx} xiiij).

9 mai 1536: Johannes Lyst, castellanus Staviaci (Idem, fol. vij^{xx} xvij).

26 janvier 1537: Monsieur l'advoyé de la ville (Idem, fol. viij^{xxj}).

6 avril 1537: Hans Lyst, scultetus ville Staviaci (Idem, fol. viij^{xxj} v^o).
